CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM	500
Moto-Club	Moto Club des 2 Gaves
N° d'affiliation	1226
Date	23 et 24 Avril 2016
Lieu	Saint Palais (64)
Organisateur technique	Daquin Philippe
Adresse	BP 68 64120 Saint Palais
E-mail	philippe.daquin64@orange.fr
Téléphone	06.15.77.31.50

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Mentaverri Robert	Licence : 017119
Délégué FFM (Président du Jury)*	Sartore Claude	Licence : 021873
Membre du Jury	Rigaudias Vincent	Licence : 020864
Membre du Jury	Ipuy Jean Pierre	Licence : 025210
Commissaire technique responsable	Depoit Jean Michel	Licence : 008491
Responsable du chronométrage	Lamballe Eric	Licence : 181566

** Selon la régimentation en vigueur, le Jury d'une compétition motocycliste doit être formé d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres.*

Article 3 Catégories & Engagements

➲ **Championnat de France**
- ★ Elite E1
- ★ Elite E2
- ★ Elite E3
- ★ National E1
- ★ National E2
- ★ National E3
- ★ Juniors[1]
- ★ Espoirs 125cc 2T[2]
- ★ Féminines[3]

➲ **Trophée de France**
- ★ Néo-Elite
- ★ Vétérans[4]

➲ **Championnat des constructeurs**

➲ **Challenge Team National**

1 Open issu des classes E1, E2 et E3 ; moins de 23 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
2 Moins de 20 ans au 1er janvier de l'année du Championnat
3 Open issu des classes E1, E2 et E3
4 37 ans au 1er janvier de l'année du Championnat

Pour rappel :

E1 : de 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T
E2 : de 126 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 : de 290 à 500cc 2T et de 475 à 650cc 4T

En cas de changement de catégorie et/ou de classe à la dernière épreuve, le pilote n'apparaîtra pas dans le classement de sa nouvelle catégorie. Les points qu'auraient pu marquer ce pilote seront réattribués aux pilotes suivants.

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Parc fermé :

Le Moto-Club prévoit-il un parc fermé ? ☒ oui ☐ non

Si oui, une fois le contrôle technique terminé, le pilote devra pousser sa machine immédiatement au parc fermé, munie du transpondeur correspondant à son numéro de course. Il devra, par ailleurs, équiper sa machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antivol individualisé (chaîne cadenassée, bloc-disque ou U) et quitter immédiatement le parc sans la bâcher.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire, l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... **Leveques Yann**

Nombre de secouristes **16**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche ..... **Saint Palais**

Temps de trajet (en min) ..... **moins de 10min**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Adresse ..... **PC course Salle Airetik 64120 Saint Palais**

Capacité Moto : 370
(7 par kilomètre maximum)

Caractéristiques :

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? ---------- ☒ oui ☐ non

Longueur de la boucle ---------- **60kms**

Nombre de fois où la boucle est parcourue ------ **3**

Nombre de Contrôles Horaires ------ **2**

Contrôle de Passage ---------- **3**

Nombre de Spéciale(s) :

- De type Banderolée (MX) ---- **2** — Longueur(s) ---------- **3.14 et 3.29**
- De type Enduro (en ligne) ---- **1** — Longueur(s) ---------- **6.49**
- De type X-Trem ---------- — Longueur(s) ----------

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? ---------- ☐ oui ☒ non

Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ? ---------- ☒ oui ☐ non

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	N°20 Date : 16 mars 2016 LIGUE AQUITAINE DE MOTOCYCLISME - 17 -	Date : 16/03/16 Numéro : 16/0252 FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

AVENANT MODIFICATIF

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Organisateur

N° d'épreuve FFM..... 500
Moto-Club..... Moto Club des 2 Gaves
N° d'affiliation..... 1226
Lieu..... Saint Palais (64)

- Un système de nettoyage sera mis en place par l'organisateur.

- Aucun système de nettoyage (type Karsher, jet d'eau...)sera autorisé à l'intérieur des paddocks.

- Le Moto Club des 2 Gaves se dégage de toutes responsabilités contre divers dégradations et vols concernant le parc fermé.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date :	Date : Numéro :

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 AV. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 09